CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E72418** **VALABLE JUSQU'AU** **20/05/2027**

ÉDITÉ LE 29/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1999

Raison sociale : LES TOITS DE L'OISANS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/02/2019

Capital : 7 622

500 ROUTE DE STADE
38520 LE BOURG-D'OISANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 422069351

Siret : 422 069 351 00027

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 04453

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 107620956

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 107620956

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : **Fax :**

Portable : 0687026971

Responsabilité légale :
PORTE JULIEN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.lestoitsdeloisans.fr

E-mail : porte.charpente@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 429 281 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	4	09/04/2024
3141	Eléments accessoires de couverture	4	09/04/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		09/04/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 11:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E72418** **VALABLE JUSQU'AU** **20/05/2027**

ÉDITÉ LE **29/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1999
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/02/2019
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 422069351

Siret : **422 069 351 00027**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 81 04453
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 107620956
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 107620956
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **LES TOITS DE L'OISANS**

500 ROUTE DE STADE
38520 LE BOURG-D'OISANS

Téléphone : **Fax :**
Portable : 0687026971

Site Internet : http://www.lestoitsdeloisans.fr
E-mail : porte.charpente@orange.fr

Responsabilité légale :
PORTE JULIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	09/04/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	09/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 11:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.